



Règlement de la Dictée Pierrot-Courtoise

du vendredi 21 octobre 2022

La Ville de Saint-Pierre-la-Cour organise une « Dictée Pierrot-Courtoise » le vendredi 21 octobre 2022 à 20h, à la Garderie de l'École Jules Ferry.

Cette dictée se veut un divertissement convivial et intergénérationnel, permettant à la fois d'améliorer sa maîtrise de la langue française, de venir tester ses connaissances et de se faire plaisir.

1 – Les participants

La dictée est ouverte à tous, dès 12 ans.

Le texte proposé se décompose en trois parties, qui déterminent trois catégories de participants.

- une première partie composée de 86 mots, pour les juniors de 12 à 14 ans
- une seconde partie comportant 40 mots supplémentaires, pour les 15 à 18 ans, soit 126 mots,
- une troisième partie de 74 mots pour les adultes, soit un total de 200 mots.

Le texte propose un niveau de difficultés croissant.

Le lecteur signalera chaque fin de partie.

2 – Inscription

La dictée est un événement gratuit, libre d'accès.

Les inscriptions peuvent se faire :

- Par téléphone : auprès de la mairie au 02.43.01.80.12 ou à la médiathèque de Saint Pierre la Cour au 02.43.37.53.06
- Ou par mail à : mediatheque@saintpierrelacour.fr ou accueil@saintpierrelacour.fr
- Ou en ligne sur le site internet de la mairie : www.saintpierrelacour.fr

Informations à recevoir :

- Nom, Prénom
- Adresse postale
- Date de naissance
- N° téléphone
- Adresse mail

Le règlement est communiqué aux participants lors de l'inscription et les participants s'engagent à en prendre connaissance. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

La participation à la « Dictée Pierrot-Courtoise » reste possible sans inscription, en se présentant le jour même, sous réserve de places disponibles.

En participant à cette dictée, les concurrents s'engagent à respecter le présent règlement et les décisions du jury.

3 – Déroulement de l'évènement

La « Dictée Pierrot-Courtoise » aura lieu le vendredi 21 octobre 2022.

L'accueil des participants se fera à partir de 20h, pour une dictée commençant à 20h30.

Par souci d'organisation, les retardataires arrivés après la fermeture des portes ne pourront pas participer à la dictée.

Le comité d'organisation fournira copies anonymes, papiers brouillons et stylos.

Seules les feuilles fournies par les organisateurs pourront être utilisées.

Aucun document, ni matériel informatique ou électronique quelconque ne sera autorisé dans la salle.

Les effets personnels seront à déposer à l'entrée de la salle.

Des surveillants encadreront les participants tout au long de l'épreuve.

Une liste de 10 mots sera soumise à tous les candidats afin de départager les éventuels ex-aequo.

Un temps de relecture (7 minutes) avant la correction collective est prévu.

Les participants devront également être présents lors de l'annonce des résultats qui interviendra à la suite des corrections.

4 – Le jury

Le jury est souverain, et ses décisions sont sans appel : pour trancher tout cas litigieux, pour les corrections et pour proclamer la liste des lauréats.

5 – La correction

Une correction des copies anonymes sera réalisée par les participants à l'issue de la dictée.

La correction du texte sera projetée, les erreurs potentielles seront soulignées et la correction expliquée.

Les copies seront relevées par ordre du nombre de fautes et les dix meilleures par catégorie seront à nouveau corrigées par un collectif de correcteurs.

Les copies retenues seront celles comportant le moins de fautes, dans chaque catégorie.

Concernant la notation, chaque erreur sera sanctionnée d'une faute, mais une seule faute sera décomptée s'il y en a plusieurs dans un même mot.

Les erreurs suivantes compteront pour une faute :

- mot mal orthographié,
- oubli de majuscule,
- faute de grammaire,
- mot manquant, en trop, ambigu, illisible,
- signe manquant ou en trop, ambigu, illisible (accent, tréma, trait d'union, cédille)

6 – Notation, classement et résultats

Les copies seront évaluées par nombre de fautes.

Les résultats de la dictée seront annoncés à l'issue des corrections.

Dans chaque catégorie (86 mots, 126 mots et 200 mots) les trois meilleures copies seront récompensées.

Au besoin, en cas de litige, les copies seront réexaminées par le jury.

7- Droit à l'image

Du fait de leur participation à la dictée, les concurrents autorisent la publication et l'utilisation de leur prénom, nom de famille et de leur image sous forme de photos sur tous types de supports.